

Facture n°F11648 du 18/12/2025						
Référence	Désignation	Qté	Prix public H.T.	Remise	Prix unitaire H.T.	Total H.T. T

Mode de règlement : Prélèvement à 30 jours

TVA due par le preneur assujetti – autoliquidation en application de l'article 242 nonies A, I-13° de l'annexe II au CGI
Paiement de la TVA d'après les débits

Païement de la TVA d'après les débits

Montants en Euros	
Total H.T.	824,00
Total T.V.A. 0%	0,00
Total T.T.C.	824,00
Net à payer	824,00

Espèce, chèque, carte bancaire, prélèvement, virement, B.O.R., L.C.R. et traite

Les pénalités de retard seront exigibles dès le jour suivant la date de règlement au taux d'intérêt légal x3

En cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire de 40 € sera due, conformément à l'article L441-10 du Code de commerce.

CLAUDE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Conformément à la loi 80.335 du 12 mai 1980, nous réservons la propriété des produits et marchandises, objets des présents débits, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non paiement total ou partiel du prix de l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalités, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls.

ESCOMPTE pour règlement anticipé : 0%.

EN CAS DE RETARD DE PAIEMENT, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Décret 2009-138 du 9 février 2009). Pour les professionnels, une indemnité minimum forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement sera exigible (Décret 2012-1115 du 9 Octobre 2012).

IBAN FR76 1680 6099 3966 1155 8246 237
CODE BANQUE : 16806 / CODE BANQUE : 09939 / NUMERO DE COMPTE : 66115582462 / CLE RIB : 37
BIC : AGRIFRPP868

IBAN FR 76 1680 0099 3900 1133 0240 237
CODE BANQUE : 16806 / CODE BANQUE : 09939 / NUMERO DE COMPTE : 66115582462 / CLE RIB : 37

BIC : AGRIFRPP868

Echéancier			
Date échéance	Mode de règlement	Reste à régler	Commentaire
17/01/2026	Prélèvement	824,00	